



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/01/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	30

DATE DE LA CONVOCATION

18 février 2008

L'an deux mille huit, le 26 février, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Theil, commune de Saint Martin Sainte Catherine, sur la convocation en date du 18 février 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, PAMIES, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes SPRINGER, MAZIERE, JOUANNETAUD, BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléantes : Mmes COUTABLE, COULAUD
MM PICOURET, MONNIER

Excusés : MM. JOUHAUD, BAUDRON
Mmes LEMEIGNAN, BEYLE

OBJET : Etude d'aménagement des abords de la cabane de carriers et du point de vue de la croix de Courson
– choix du prestataire et plan de financement

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « valorisation du petit patrimoine rural non protégé d'intérêt communautaire », le conseil communautaire a autorisé, par la délibération du 9 octobre 2007 n°2007/10/12, le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des abords de la cabane de carriers et du point de vue de la croix de courson.

L'objectif est de mettre en valeur les alentours de la cabane de carriers dans le cadre d'une valorisation touristique. Pour ce faire, un certain nombre de problématiques seront à prendre en compte dont les principales sont : les conflits d'usages (place de dépôt de bois), le devenir des décharges et du Point d'Apport Volontaire, l'intégration paysagère de l'ensemble des aménagements, la mise en valeur du point de vue sur les monts d'Auvergne et la sécurisation de l'accès au site (au bord de la route départementale).

Cette étude comprend deux tranches :

- Une tranche ferme qui correspond à la réalisation d'un état des lieux du site et à des propositions d'aménagement niveau Avant Projet Sommaire, en fonction des différents usages et en concertation avec les partenaires impliqués. Le prestataire devra également réaliser une estimation financière de chaque proposition et argumenter l'intérêt de chacune pour orienter le choix de la Communauté de communes.
- Une tranche conditionnelle qui consiste à la réalisation d'un Avant Projet Définitif, à l'assistance aux contrats de travaux et au suivi global du chantier.

Sur les huit prestataires consultés, quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (le 13 février 2008 à 17h30).

Les critères retenus pour le choix des offres sont les suivants :

1. Coût des prestations : 50%
2. Valeur technique et compétences mobilisées : 25%
3. Délai d'exécution : 25%

Après examen, le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre d'ATEL (Limoges) d'un montant de 8671€TTC. Ce prestataire présente l'offre ayant le meilleur rapport qualité/prix.

A noter que la Section de Soubrebost devrait participer au financement de cette étude.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir l'offre d'ATEL (Limoges) d'un montant de 8671€ TTC pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des abords de la cabane de carriers et du point de vue de la croix de courson.
- Autorise le Président à notifier le marché de maîtrise d'œuvre à ATEL (Limoges) et à engager les crédits nécessaires à cette opération.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire

A Bourganeuf, le 27 février 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD